

NON À LA DOUBLE PEINE !

DÉFENDONS NOS CONDITIONS DE TRAVAIL FACE AU CHAOS DE LA PÉRIODE TRANSITOIRE DU TRAITEMENT DE LA RUPTURE CONVENTIONNELLE INDIVIDUELLE

La Direction de France Travail persiste et signe. Malgré les alertes FO lors de la CPNF, elle a imposé au 1er septembre 2026 l'application des nouvelles règles sur les ruptures conventionnelles individuelles... alors même que le Système d'Information ne sera pas prêt avant le 17 octobre 2026 !

Une fois de plus, la Direction choisit de faire l'autruche et reporte l'intégralité de sa carence technique sur le dos des équipes de terrain.

UNE PÉRIODE TRANSITOIRE INTENABLE ET ANXIOGÈNE

Pendant un mois et demi, ce sont les conseillers qui vont payer les pots cassés de cette précipitation :

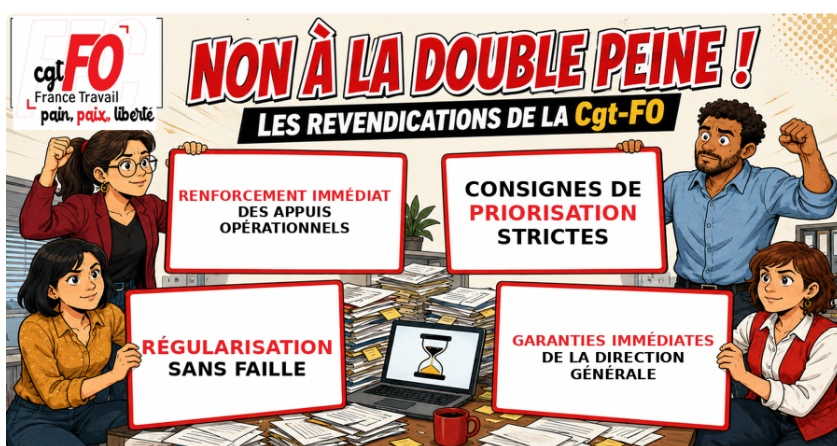
- **Une charge de travail explosive** : Gel des liquidations, obligations de commentaires manuels, traitement individualisé des relances et suivi de fiches papier pour les travailleurs privés d'emploi bloqués. Nos conditions de travail se dégradent un peu plus chaque jour.
- **En première ligne face aux usagers** : Annoncer à des travailleurs privés d'emploi que leurs droits sont bloqués jusqu'à la mi-octobre, avec des risques réels de retards de paiement, c'est briser la sérénité de la relation de service et nous exposer à des tensions directes.
- **Le mépris des outils** : Des formations aux GDD expédiées ou décalées, laissant les agents seuls et démunis face à la complexité des nouvelles mesures.

Nos revendications sont claires :

- Un renforcement immédiat des appuis opérationnels et des consignes de priorisation strictes pour protéger la santé et la sécurité des équipes.
- Une régularisation sans faille et des garanties immédiates de la part de la Direction Générale.

Ne restons pas isolés face à cette gestion hors-sol !

Restons unis, solidaires et mobilisés pour faire respecter nos droits et ceux des usagers.



NOTRE SITE

cgtfo-francetravail.fr

Rejoignez le combat, *syndiquez-vous à la Cgt-FO*